

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 05 SEPTEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **05 septembre 2017 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Julie Bouchard, conseillère
M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

- M. Yves Plante, conseiller

Assistance : 7 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

17-09-157

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

17-09-158

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

17-09-159

5. Déneigement des bornes-fontaines – Automne 2017 et hiver 2018

CONSIDÉRANT que durant la saison hivernale, les chutes de neige accumulées, peuvent rendre inaccessibles l'utilisation des bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Gérard Dufault pour le déneigement des bornes-fontaines de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

DE PAYER un montant forfaitaire de 240 \$ sans taxe, pour la saison hivernale 2017-2018 et ce, à la demande de l'inspecteur monsieur Marcel Niquet à chaque fois qu'il y aura nécessité;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-330-01-443 « Déneigement Bornes-fontaines » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-09-160

6. Déneigement des galeries et trottoirs pour le bureau municipal – 2017-2018

CONSIDÉRANT que les galeries et trottoirs de l'édifice municipal doivent être dégagés à la suite de précipitations de neige ou de poudrière;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Laneuville offre ses services pour un montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de monsieur Sylvain Laneuville pour le déneigement des galeries et trottoirs de l'édifice municipal pour la saison 2017-2018;

DE PAYER le montant de 500 \$ en trois versements soit, 150 \$ en janvier, 150 \$ en février et 200 \$ en avril 2018;

QUE les services soient étendus de la période d'octobre 2017 à avril 2018 inclusivement;

QUE monsieur Sylvain Laneuville nous donne copie d'une preuve d'assurance responsabilité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-443 « Dénéigement-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-09-161

7. Dénéigement des stationnements des édifices municipaux – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé une soumission à M. Gérard Dufault pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la proposition suivante :

<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
4 555,00 \$	4 785,00 \$	4 785,00 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé le coût séparé pour chacune des années et qu’il doit se prononcer pour le nombre d’année dont le contrat sera adjugé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADJUGER pour les 3 saisons hivernales, le contrat de déneigement et de déglacage des stationnements des édifices municipaux à monsieur Gérard Dufault pour une somme forfaitaire totale de 14 125 \$ sans taxes applicables, le tout conformément au bordereau de soumission;

D’AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à agir au nom de la municipalité lors de la signature du contrat et de l’avis aux soumissionnaires;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER aux postes budgétaires « déneigement » de chacun des édifices les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-09-162

8. Demande de dérogation mineure présentée par Mégane Richer

CONSIDÉRANT que madame Mégane Richer demande une dérogation mineure afin de faire accepter une marge de recul avant ou latérale sur rue à 5,13 mètres alors que la norme est de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d’un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 219 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande consiste à permettre de fermer la galerie en espace habitable, le tout, donnant sur un chemin au statut ambiguë;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Mégane Richer;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Mégane Richer et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

17-09-163

9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 239 800 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 239 800 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
06-04	239 800 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 06-04, la Municipalité de Saint-François-du-Lac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui seront émis, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 septembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	6 800 \$
2019.	7 100 \$
2020.	7 200 \$
2021.	7 400 \$
2022.	7 600 \$ (à payer en 2022)
2022.	203 700 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 06-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquentes devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-09-164

10. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 06-04 au montant de 239 800 \$ - Adjudication de l'émission

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le Ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

6 800 \$	1,75 %	12 septembre 2018
7 100 \$	2,00 %	12 septembre 2019
7 200 \$	2,15 %	12 septembre 2020
7 400 \$	2,25 %	12 septembre 2021
211 300 \$	2,50 %	12 septembre 2022

Prix : 98,01700

Coût réel : 2,93031 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

6 800 \$	3,12 %	12 septembre 2018
7 100 \$	3,12 %	12 septembre 2019
7 200 \$	3,12 %	12 septembre 2020
7 400 \$	3,12 %	12 septembre 2021
211 300 \$	3,12 %	12 septembre 2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

3- CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

6 800 \$	3,25 %	12 septembre 2018
7 100 \$	3,25 %	12 septembre 2019
7 200 \$	3,25 %	12 septembre 2020
7 400 \$	3,25 %	12 septembre 2021
211 300 \$	3,25 %	12 septembre 2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,25000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2017 au montant de 239 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-04. Ces billets sont émis au prix de 98,01700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-09-165

11. Pavage d'une partie du rang Sainte-Anne – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour le pavage d'une partie du rang Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme et que les propositions sont les suivantes, incluant les taxes applicables :

➤ Construction & Pavage Portneuf Inc.	136 983,96 \$
➤ Sintra Inc.	157 912,41 \$
➤ Danis Construction Inc.	128 700,00 \$
➤ Pavage Drummond Inc.	104 931,53 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions et des documents requis, il nous faut accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit «Pavage Drummond Inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat à Pavage Drummond Inc. au montant de 104 931,53 \$ (95 816,47 \$ net);

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Pierre Yelle, maire et Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat, s'il y a lieu.

17-09-166

12. EXP – Mandat pour services de laboratoire relatif au pavage d'une partie du rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que le laboratoire EXP offre ses services pour la vérification de la compacité et de l'épaisseur de l'enrobé pour le pavage d'une partie du rang Sainte-Anne au coût de 783 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-09-167

13. ForMarine et Entreprises Pierreville Ltée – Paiement pour la passerelle et le quai

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé l'achat et l'installation du quai selon la soumission de ForMarine datée du 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la facture de ForMarine s'élève au montant de 19 341 \$, plus les taxes applicables, et qu'elle correspond au montant de la soumission;

CONSIDÉRANT que la location de machinerie a été nécessaire pour compléter les travaux et que la facture des Entreprises Pierreville Inc. s'élève à 785 \$, plus les taxes applicables, concernant ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 «Équipement» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

DÉPÔT

14. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 août 2017

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

17-09-168

15. Demande de nettoyage de cours d'eau – Des Gill branches 1-2-4

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau pour le cours d'eau Gill branches 1-2-4;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

17-09-169

16. Fauchage des abords des routes 132 et 143 – Demande au MTQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a procédé à deux (2) coupes de fauchage de ses abords de chemins comme à chaque saison estivale;

CONSIDÉRANT que le MTQ a procédé également à une coupe de fauchage sur les abords des routes 132 et 143 dont il est responsable et traversant le territoire de notre municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT par contre que le fauchage effectué par le MTQ n'est pas suffisant afin d'obtenir une visibilité adéquate pour les automobilistes à des endroits précis, notamment aux intersections avec plusieurs rues locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au MTQ la possibilité d'effectuer deux (2) coupes de fauchage sur les abords des routes 132 et 143 à chaque saison estivale, et de prévoir une plus grande largeur de coupe, puisque la visibilité des automobilistes est grandement réduite et que la sécurité des usagers de la route est primordiale.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ afin qu'il considère notre demande.

17. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Jean Duhaime et Pascal Théroux, conseillers, donnent rapport de leur comité respectif soit, l'OMH et la Régie des déchets. Monsieur le maire, Pierre Yelle, fait un résumé de ses démarches.

17-09-170

20. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6480	Alarme 2200 (Surveillance centre communautaire)	172.46
6481	L'Annonceur (Avis public - Appel d'offres)	257.83
6482	Bureau Citation (Fournitures de bureau)	165.55
6483	Cartier Réal chauffage & ventilation (Rép. air climatisé salle conseil)	604.72
6484	Chagnon Jacques (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6485	Editions Yvon Blais Inc. (Mise à jour - Loi sur la fiscalité)	142.85
6486	Editions juridiques FD (Enveloppe du président - Élection)	85.72
6487	Équipement Raydan (Location équipements)	225.14
6488	Equipements B.L.G. inc. (Rondelles Usine)	66.96
6489	Gamelin Réjean (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6490	Gouin Guy (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6491	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	280.37
6492	Latraverse Hélène (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6493	Matériaux et surplus Lefebvre (Tuyaux de pont)	781.83
6494	Morvan Jacques (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6495	Niquet Marcel (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6496	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	83.67
6497	Plastiques Desmarais P&F inc. (Compteurs d'eau)	3 261.61
6498	Régie incendie (Interv. 306 N-D, 268 Ile St-Jean, 16 M-V.)	3 009.95
6499	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Septembre 2017)	9 729.00
6500	Théroux Pascal (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6501	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	360.00
6502	Yelle Pierre (CCU 31 août 2017 -1 dossier)	30.00
6503	Piché Paul (Allocation cellulaire - Septembre 2017)	25.00
6504	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Septembre)	13 525.02
6505	Ministre des finances (Sûreté du Québec - Dernier versement 2017)	67 964.00
6506	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Août)	265.00
6507	Techni-Consultant inc.(Honoraires programmation TECQ)	781.83
	TOTAL DES CHÈQUES	102 028.51

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEUR	MONTANT
6471	ADMQ-Zone Centre-du-Québec (Inscription Colloque de zone Peggy)	125.00
6472	Société Historique Odanak (Adhésion 2017)	100.00
6473	ADMQ (Formation élection Peggy et Hélène)	699.04
6474	Entreprises Pierreville Ltée (Loc. machinerie terrain balle et pétanque)	6 359.09
6475	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Finir travaux terrain balle)	516.03
6476	Entreprises Alain Bélanger enr. (Deuxième coupe - fauchage)	5 133.63
6477	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617.42
6478	Télérecharge (Timbres)	919.80
6479	Petite caisse renflouement (Eau, accessoires ponton)	154.69
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Août 2017)	825.67
PPA	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective - Septembre 2017)	1 754.23
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Août)	68.99
PPA	Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Août)	4 359.92
	TOTAL DES CHÈQUES	21 508.51
	DÉBOURSÉS AOÛT 2017	
	Salaires août 2017	21 788.13
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	21 788.13

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroux
 Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
 Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
 QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017;

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

21. Période de questions

- Régie des déchets
- Directrices générales
- Dynamique du conseil municipal
- Point 16 – Résolution au MTQ
- 2^e coupes pour le fauchage

22. Conclusion

17-09-171

23. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :
DE LEVER la séance à 20h33.

Pierre Yelle
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe